

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Mr Dominique DENIEUL, Maire.

En exercice	Présents	Votants
24	19	22

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
 Le : 27/04/2026

Et
 Publication ou notification du :
 27/04/2026

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL	M. Alain HERVAGULT	M. Sylvain NIEL
M. Ludovic CROYAL	Mme Christine AGIER	Mme Coline BOURSIER LACIRE
Mme Armelle HAUCHECORNE	Mme Martine JOUANNET	
M. François-Xavier De BLIGNIERES	M. Eric MILAN	
Mme Katia PEIGNÉ	M. Gilles SEILLIER	
M. Michel RIOU	Mme Christine LAMOUREUX	
Mme Claudine DESHOMMES	M. Gaëtan PRECIGOUT	
Mme Renée FOUGERES	M. Yohann VAULEON	
	M. Maxime ROLLAND	

Absents : M. Sylvain GARNIER, M. Gilles THIEBOT, M. Jean-Benoît DUFOUR, Mme Anne-Sophie COUPEL, Mme Emilie DUVAL

Secrétaire de séance : M. Ludovic CROYAL

Procurations : Mme Alexandra JOUADÉ à M. Michel RIOU, Mme Patricia CASSONNET à Mme Martine JOUANNET, Mme Hélène MAUPETIT MOUNIER à M. Gaëtan PRECIGOUT

Date de convocation : 16 avril 2026

2026-06-46 – FINANCES // Fonds de Concours Communautaires 2026

La commune de Piré-Chancé sollicite auprès du Pays de Châteaugiron Communauté dont elle est membre l'attribution de fonds de concours pour financer plusieurs projets d'investissement structurants pour son territoire.

Ces projets, détaillés ci-après, s'inscrivent dans une démarche de modernisation des équipements publics, d'amélioration de la performance énergétique et de renforcement des services aux habitants.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi qu'au règlement des fonds de concours adopté par l'EPCI, la présente délibération a pour objet de formaliser la demande de participation financière communautaire pour les opérations suivantes :

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE			
Dépenses	Montant HT		
Etude de faisabilité	3 400,00€	Fonds Verts	420 000,00€
Maitrise d'œuvre	122 493,60€	DSIL	83 000,00€
Contrôle Technique/SPS	18 345,00€	Fonds Chaleur	11 000,00€
Autres études	16 925,39€	ACTEE +	78 636,75€
Marchés de travaux attribués	1 515 573,86€	FDC Thématiques PCC (30%)	503 021,35€
		FDC Libres PCC (1,79%)	30 000,00€
		Auto-Financement	551 079,75€
TOTAL	1 676 737,85€	TOTAL	1 676 737,85€

TOITURE SALLE DE SPORT			
Dépenses	Montant HT	Recettes	
Travaux	14 326,22€	FDC Thématiques PCC (20%)	2 865,24€
		FDC Libres 2026 (26,87%)	3 000,00€
		Auto-Financement	8 460,98€
TOTAL	14 326,22€	TOTAL	14 326,22€

ECOLE ANTOINE DE ST EXUPERY – DALLE NUMERIQUE CLASSE 5			
Dépenses	Montant HT	Recettes	
Dalle Numérique 2026	3 920,00€	FDC Thématiques PCC (50%)	1 960,00€
		Auto-Financement	1 960,00€
TOTAL	3 920,00€	TOTAL	3 920,00€

RECAPITULATIFS			
Dépenses	Montant HT	Recettes	
Rénovation Mairie	1 676 737,85€	Fonds de Concours Libres	30 000,00€
Toiture Salle des Sports	14 326,22€	Fonds de Concours Libres 2026	3 000,00€
Programme Voirie 2026	92 411,89€	Fonds de Concours Libres	38 752,00€
		<i>Sous Total FDC Libres 2026</i>	<i>71 752,00€</i>
		FDC Thématiques PCC 2026	505 886,59€
		Autres Subventions	592 636,75€
		Auto-Financement	613 200,62€
TOTAL	1 783 475,96€	TOTAL	1 783 475,96€

VU la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider leurs communes membres à assumer des charges qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaires, intéressent plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5214-16 V, L. 5215-26 et L. 5216-5 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

CONSIDÉRANT que les fonds de concours constituent un levier financier essentiel pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets d'investissement, conformément aux objectifs de solidarité territoriale et de mutualisation des moyens ;

CONSIDÉRANT que les projets présentés répondent aux critères d'éligibilité définis par le règlement des fonds de concours de l'EPCI, notamment en matière de performance énergétique, d'équipements publics et de services aux habitants ;

CONSIDÉRANT que la rénovation énergétique de la mairie s'inscrit dans une démarche de réduction des dépenses de fonctionnement, conformément aux orientations de 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de matériel informatique pour l'école contribue à moderniser les outils pédagogiques et à renforcer l'attractivité du territoire ;

CONSIDÉRANT que la réfection de la toiture de la salle de sport permet de pérenniser un équipement sportif utilisé par les associations locales et les habitants ;

CONSIDÉRANT que les montants sollicités respectent les plafonds et les règles d'autofinancement prévus par le règlement des fonds de concours, sous réserve des ajustements ultérieurs liés aux devis définitifs ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 035-200085884-20260420-20260546-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De solliciter auprès de l'EPCI l'attribution de fonds de concours pour les projets suivants :**
 - **Rénovation énergétique de la mairie : 503 021,35€ (Fonds de Concours Thématiques) et 30 000,00€ (Fonds de Concours Libres) ;**
 - **Acquisition de matériel informatique pour l'école (50 % du coût) : 1 960€ (Fonds de Concours Thématiques) ;**
 - **Réfection de la toiture de la salle de sport : 2 865,24 € (Fonds de Concours Thématiques) et 3 000,00€ (Fonds de Concours Libres).**
 - **Fonds de concours libres : 71 752,00€, somme répartie sur les travaux énergétique de la mairie, les travaux de rénovation de la toiture de la salle des sports, et le programme voirie 2026.**
- **De s'engager à transmettre à l'EPCI les devis définitifs des travaux dès leur finalisation.**
- **D'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signé tout document permettant l'application de cette décision.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, M. Dominique DENIEUL

